

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
mardi 12  
septembre 2023

*Mis en ligne :*  
mercredi 20  
septembre 2023

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 21  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

**Absents :** ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 6****Délibération n° 2023-90. Vie associative : tarifs des salles - prolongation**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération n° 2023-19 du 13 mars 2023,

**CONSIDERANT** que les tarifs « salles et terrains de sport » s'arrêtent au 31/08/2023,

**CONSIDERANT** que des salles et terrains de sport sont loués à des entreprises et associations extérieures tout au long de l'année civile,

Il est proposé de prolonger la période d'application des tarifs « salles et terrains de sport » jusqu'au 31/12/2023 sans en modifier le montant, afin de permettre à la municipalité de continuer à facturer les entreprises utilisatrices de ces équipements.

Une prochaine délibération sera proposée à la fin de l'année pour modifier ou reconduire l'ensemble des tarifs des salles.

Pour mémoire

## SALLES ET TERRAINS DE SPORT

	tarifs proposés		
Salles et terrains de sport	01/09/2021 au 31/08/2022	01/09/2022 au 31/08/2023	01/09/2023 au 31/12/2023
Tarif à l'heure	32,00 €	33,00 €	33,00 €

⇒ Les conditions particulières de location de salles et les dispositions spécifiques sont fixées par arrêté du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide à l'UNANIMITE :**  
**D'AUTORISER** la prolongation des tarifs « salles et terrains de sport » jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Gaël LEFEUVRE

